

Notice PERMIS AM

LES AVANTAGES DE LA FORMATION AM

C'est une solution rapide et sans contrainte

Une formation de 8 heures découpée e deux demi-journées

Aucun examen à passer et aucune limite de validité

Aucune visite médicale

Planning de la formation :

Le/...../...	Le/...../...
ÀH.....	ÀH.....
Durée :	Durée :
Lieu de rendez-vous :	Lieu de rendez-vous :

@ Val-de-vienne@orange.fr

✉ 9, Rue de la Paix 86100 CHÂTELLERAULT

☎ 05.49.93.59.40

✉ 14, Rue de la Poste 86210 VOUNEUIL SUR VIENNE

☎ 05.49.85.10.13

www.auto-ecole-val-de-vienne. Com

Votre école de conduite répond à vos questions :

- Quels Avantages ?
- Quel véhicule ?
- Quel équipement ?
- Quel programme de formation ?



@ Val-de-vienne@orange.fr

✉ 9, Rue de la Paix 86100 CHÂTELLERAULT

☎ 05.49.93.59.40

Agrément :

Siret : 504872045 00035

✉ 14, Rue de la Poste 86210 VOUNEUIL SUR VIENNE

☎ 05.49.85.10.13

Agrément :

Siret : 504872045 00027

www.auto-ecole-val-de-vienne. Com

Bien comprendre le Permis AM (2 options possibles)

La formation de 8 heures (5 Séquences)

	Option Cyclomoteur		Option Quadricycle Léger
Âge	14 Ans		
Nombre de roues	2 Roues	3 Roues	4 Roues
Définition	L1e Cyclomoteur 	L2e Tricycle 	L6e Quadricycle Léger 
Vitesse	≤ 45 Km/h		
Cylindrée ou Puissance	50 cm ³ ou 4 kW		
Poids à Vide	-	< 350 kg	
Restriction	-	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger	

Séquence 1	Discussion/Débat ½ Heure Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite	<ul style="list-style-type: none"> • Permet à l'enseignant de mieux connaître les élèves et d'adapter son enseignement. • Facilite l'expression des élèves et les échanges sur le respect des règles de signalisation et de circulation • Expression et échanges sur des grands thèmes de sécurité routière comme la vitesse, l'alcool et produits stupéfiants, l'utilisation de distracteurs (ex : téléphone), • Échanges sur les influences externes.
Séquence 2	Formation Hors Circulation Environ 3 Heures	<ul style="list-style-type: none"> • Information sur les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur et leurs rôles, • Connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle), et contrôle indispensable du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité, • La maîtrise technique du véhicule hors circulation
Séquence 3	Formation au code de la route ½ Heure	Acquisition ou rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.
Séquence 4	Formation pratique en circulation 3 Heures	<ul style="list-style-type: none"> • Pratique en et hors agglomération • Utilité et respect de la règle, • Prise d'information, communication et partage de la route avec les autres usagers, • Facteurs et prise de conscience des risques.
Séquence 5	Sensibilisation aux Risques	Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.

A l'issue de la formation, sera délivrée une attestation permettant de conduire un véhicule de catégorie AM. Elle est valable 4 mois, le temps de recevoir le titre définitif du permis de conduire.

